



Réf. Farde e-Assemblées : 2378935

N° OJ : 115

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

Objet : PDV 2017-2020 : convention 2018-06/2021 entre la Ville et le CPAS Bruxelles : projet 3.2 "Insertion socio-Professionnelle en lien avec le logement et l'aménagement du territoire".

Le Conseil Communal,

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, via le programme Politique de la Ville finance le projet 3.2 "Insertion socio-Professionnelle en lien avec le logement et l'aménagement du territoire" dans le cadre du Nouveau Programme Politique de la Ville 2017-2020;

Vu l'approbation de la 2 ième modification de programme PDV 2017-2020 approuvé le 26 août 2020;

Considérant qu'un subside de 1.781.782,01€ servira à financer de 2018 à 06/2021 le projet 3.2 "Insertion socio-Professionnelle en lien avec le logement et l'aménagement du territoire "; Que ce subside est réparti comme suit:

- Un subside de 5.000€ en 2018 : 5.000 € en frais d'investissement
- Un subside de 1.194.757€ en 2019 : 1.194.757€ en frais d'investissement
- Un subside de 582.026,01€ en 2020-06/2021 : 582.026,01€ en frais d'investissement

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

Arrête:

Article unique : la convention 2018-06/2021 entre la Ville et le CPAS Bruxelles pour le projet 3.2 "Insertion socio-Professionnelle en lien avec le logement et l'aménagement du territoire" est adoptée.

Annexes :

[PDV 2017-2020 : convention 2018-06/2021 CPAS Bruxelles : projet 3.2 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)